



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60223

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 46 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », de faciliter les relations entre les ordres professionnels et les chambres de commerce et d'industrie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense. Après avoir examiné les spécificités des professions libérales, le Conseil conclut qu'afin de maintenir la cohérence économique et le bon équilibre des différents secteurs qui constituent le maillage social, il est souhaitable que des liens soient tissés entre les professions libérales et les CCI et qu'il serait, alors, bon que les organismes régionaux reconnus des professions libérales envisagent, avec les CCI, de mettre en commun des expériences et d'opérer des synergies profitables à l'ensemble du secteur économique régional. Les ministres de tutelle ne peuvent qu'accueillir favorablement cette proposition du Conseil.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60223

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 avril 2001, page 2353

**Réponse publiée le :** 16 juillet 2001, page 4123